



Nieul/87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

2023/52

EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

25 SEPTEMBRE 2023

Membres :	19
Présents :	14
Représentés :	16
Exprimés :	16
OUI :	16
NON :	0
Abst :	0

L'an deux mil vingt-trois, le 25 Septembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 21 Septembre deux mil vingt-trois.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Lavillard Gabrielle, Bruyère Nathalie, Détienne Aurélien, Sage Pascale, Réauly Paola, Pagnou Pascal, Crouzit Sébastien, Mahaut Danièle.

Absents : Emilie Chauchet donne procuration à Lucette Pinardon-Thévet, Benjamin Crespy donne procuration à Laurent Bila, Jérôme Gouzon, Benoit Calomine, Céline Gaspard.

Secrétaire de séance : Aurélien Détienne

« Annule et remplace

précédente délibération » : erreur de

numérotation de la délibération

La Maire, Béatrice Tricard,



Objet : Demande de subventions – Requalification et renaturation de la rue du 8 Mai 1945 (partie haute au-delà du dôme)

Le projet de Requalification du centre-bourg – Phase 4 est ajourné en l'état, le projet n'ayant pas obtenu de subventionnement de l'Etat.

Un nouveau dossier à caractère plus vertueux axé sur la renaturation est envisagé.

Ainsi, un nouvel avant-projet est proposé sur l'intitulé « Requalification et renaturation de la rue du 8 Mai 1945 (partie haute) ».

Le projet se situe rue du 8 Mai 1945 partie à partir du dôme jusqu'à la partie haute du lotissement « Le Vert Côteau ».

Il concerne une séquence linéaire d'environ 350ml. Cette séquence côtoie l'école maternelle, le « jardin de la Liberté », la pharmacie et le supermarché.

Les objectifs du projet sont :

N°1 – Améliorer la circulation piétonne en matière de sécurité, de confort et de continuité

N°2 – Améliorer les abords de l'école maternelle

N°3 – Améliorer le carrefour avec la rue de la Plantusse et intégrer le projet réseau de chaleur communal

N°4 – Végétaliser et renaturer la rue sur toute sa longueur

N°5 – Réduire les surfaces imperméables

N°6 – Privilégier les matériaux locaux et durables

Les travaux sont estimés à 475 999,65 € HT et à 105 446,25 € HT pour la reprise de voirie soit un total 581 445,90 € HT.

Les travaux sont destinés à :

- La restructuration de la voirie et suppression d'une partie d'ilot,
- Mise en place de bordures en granit,
- Réalisation de 2 ralentisseurs et de trottoirs en béton désactivé
- Terrassement en vue de végétalisation, plantations et engazonnement,
- La signalisation,
- L'assainissement des eaux pluviales et des réseaux, avec notamment les travaux préparatoires du réseau de chaleur, ...

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame la Maire à demander l'octroi des subventions les plus élevées possibles.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 25 Septembre 2023



Mme la Maire, Béatrice Tricard